



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 64281

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire. Il lui demande s'il envisage de valoriser ces nouvelles technologies dans l'enseignement secondaire.

Texte de la réponse

Le 25 novembre 2010, Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, a présenté les cinq objectifs principaux du plan de développement des usages du numérique à l'école : faciliter l'accès à des ressources numériques de qualité, former et accompagner les enseignants dans les établissements scolaires, généraliser les services numériques et les espaces numériques de travail, réaffirmer le partenariat avec les collectivités locales et former les élèves à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Ce plan s'étend sur trois ans. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé en direction des académies afin de développer les usages pédagogiques du numérique dans les écoles et les établissements. Les réponses des académies sont élaborées en partenariat avec les collectivités territoriales afin de proposer un plan académique global de développement des usages du numérique. Après analyse des projets par un comité d'experts réuni en juin 2011, les projets de treize académies ont été retenus. La circulaire de préparation de la rentrée 2011, publiée au Bulletin officiel n° 18 du 5 mai 2011, a réaffirmé les mesures phares de ce plan. Le site éducol propose ainsi depuis la rentrée scolaire 2011 des ressources pédagogiques disciplinaires et transversales plus nombreuses et mieux signalées. Il met progressivement en place des portails disciplinaires de référence afin que les enseignants puissent disposer de toutes les ressources utiles pour exercer leur métier. Conjointement, la production collaborative de ressources et leur mutualisation sous l'égide des corps d'inspection sont encouragées. Le développement des usages numériques, qui repose sur la généralisation des espaces numériques de travail (ENT), permet d'offrir un cadre sécurisé et simplifié pour tous les usages d'internet dans les écoles et les établissements et de renforcer le lien avec les familles. Le cahier de texte numérique, généralisé dans tous les collèges et les lycées, se substitue au cahier de texte papier depuis la rentrée 2011. L'enseignement requiert aujourd'hui la mise en oeuvre permanente des technologies de l'information et de la communication comme moyens et supports, mais aussi comme objets d'étude de leur potentiel et de leurs usages (modélisations et simulations en sciences et technologies, jeux sérieux, sécurité des mineurs sur internet, etc.). C'est pourquoi le Ministère met tout en oeuvre afin d'accélérer le développement des usages du numérique.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64281

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11060

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1589